



COSTIÈRES DE NÎMES

**DÉCLARATION DE  
REVENDEICATION**  
AOC Costières de Nîmes et Clairette de Bellegarde

ENR-4 V08

10.11.2020

Page 1 sur 1

AOC : Costières de Nîmes Millésime : 2020 Déclaration complète  
 Raison sociale : CHÂTEAU BEAUBOIS (EARL)  
 N° SIRET : 35358180400013 N° CVI : 3003302330  
 Adresse : Château Beaubois - Franquevaux  
 CP : 30640 Commune : BEAUVOISIN  
 Tél : 04 66 73 30 59 Portable : 06 19 81 47 36 Fax : 04 66 73 33 02  
 Courriel : chateau-beaubois@wanadoo.fr  
 Lieu d'entrepôt du vin (si différent) :

		Blanc	Rosé	Rouge
Superficie (ha)	Conventionnel			
	Certification environnementale (ex : HVE®)			
	Conversion AB			
	AB			
	Biodynamie certifiée (Demeter®, Biodyvin®)	8,6001	16,0334	18,4167
	TOTAL (ha)	8,6001	16,0334	18,4167
	Superficie max. d'après DAP (ha)	9,4814	0,1800	43,8938
Volume (hl)	<b>Volume net revendiqué hors lies (hl)</b>	<b>559,00</b>	<b>962,00</b>	<b>1099,00</b>
	Volume max. d'après DAP (hl)	616,29	10,80	2633,63
A payer (€)	Cotisation ODG : 0,80 €/hl + 20 €/ha de différence entre DREV et DAP (Uniquement à partir de 5 ha arrondis à l'hectare inférieur)	2 096,00 €		
	Frais de contrôle externe - Certipaq (0,35 €/hl + TVA 20 %)	200,00 €		
	Droits INAO (0,15 €/hl)	1 100,40 €		
		393,00 €		
	<b>TOTAL (€)</b>	<b>3 789,40 €</b>		

Modalités de paiement votées en AG (s'affichent automatiquement en fonction des volumes revendiqués) :  
 Je règle par virement unique au moment du dépôt de la DREV OU Je règle par prélèvement unique réalisé à fin janvier N+1 OU Je règle en 3 fois par prélèvements réalisés en fin de mois de janvier à mars N+1 OU Je règle en 10 fois par prélèvements réalisés en fin de mois de janvier à octobre N+1

En cas de première déclaration de revendication ou de changement de coordonnées bancaires, renvoyez impérativement le mandat de prélèvement SEPA complété et signé (cf. onglet suivant)

**Important** La DREV ne pourra être enregistrée que si vous êtes préalablement identifié et habilité pour la susdite appellation. Elle est obligatoirement adressée avec les éléments suivants :

- Déclaration de récolte (cave particulière) ou Déclaration de production (SV11 : cave coopérative ou SV12 : négociant vinificateur)
- Plan de cave à jour permettant d'identifier les récipients et leur contenance
- Règlement des cotisations ODG, frais de contrôle externe et droits INAO

**Attention, la DREV doit être adressée au plus tard :**

- le 14 décembre pour les Costières de Nîmes
- ou le 30 novembre pour la Clairette de Bellegarde

**- ET dans tous les cas au moins 15 jours avant la première sortie du chai.**


Je certifie que les informations renseignées ci-dessus sont exactes.

Fait le : 03/12/2020

Nom et Prénom du Responsable :  
Signature :

Date de réception par l'ODG : 03/12/2020

Dossier complet le : 03/12/2020

  
 Fanny Bayer

**COSTIÈRES DE NÎMES**  
 Syndicat des vignerons - Reconnu ODG  
 Zone Euro - 4 rue de l'Hôtellerie  
 30132 CAISSARGUES  
 Tél. 04 66 36 96 20 Fax. 04 66 36 96 21  
 Siret : 388 684 367 00021 -APE : 9411Z